



# CAMI DE ROUNDO

Le magazine de la municipalité et des associations de Montesquieu-Lauragais



Dossier Finances  
page 10

# Sommaire

## INFOS MUNICIPALES :

Extraits des procès-verbaux de conseils municipaux .....	4
Séance du 27 novembre 2023.....	4
Séance du 12 février 2024 .....	6
Séance du 8 avril 2024 .....	7

## ACTUALITÉS MUNICIPALES :

Dossier finances.....	10
Cérémonie de la Victoire et de la Paix 8 mai 1945.....	12
Cimetière : procédure de reprise de concessions.....	12
Le chemin de Goudet fait peau neuve .....	13
Nuisances sonores .....	13

## INFOS DIVERSES :

Résultats des élections européennes 2024.....	14
Résultats des élections législatives 2024 .....	14
Nature, sport et chant à l'école.....	15
Bibliothèque .....	15
MANUEL ET PAUL : les apprentis mécano.....	16
LAURAGAIS TOURISME .....	17
Relais Petite Enfance .....	17

## ASSOCIATIONS :

Le comité des fêtes .....	18
Briqu'A Bras.....	18
Gymnastique Montesquirienne .....	19
Les Amis du Thé Dansant.....	19
Association de Danse SD SWING.....	20
Ensemble William Maurer .....	20
Association des parents d'élèves.....	21
Association Tennis & Ping-Pong .....	21
Professionnels du village .....	22

Directrice de la publication : Nathalie FAURÉ

Membres : Emilie POUZAC, Raymond ANDOUARD, Abdelrani MAHCER, Julien TSOUGAS





**Montesquiennes, Montesquiens,**

**Avec l'arrivée de l'été, Montesquieu-Lauragais s'anime de nouveau avec ses couleurs, ses festivités et ses moments de convivialité. C'est avec grand plaisir que nous vous présentons ce nouveau numéro de notre journal communal, reflet de la vitalité et de l'engagement de notre belle commune.**

**L'école et la cantine : Au cœur de notre village**

**Notre école, avec ses 96 élèves, est le cœur battant de Montesquieu-Lauragais. Chaque jour, nos enfants y apprennent, grandissent et s'épanouissent grâce à l'engagement de toute l'équipe éducative. La cantine scolaire, quant à elle, continue d'offrir des repas équilibrés et savoureux, élaborés avec des produits locaux. Nous tenons à remercier chaleureusement tous ceux qui contribuent à cette mission essentielle.**

**Fêtes et manifestations : Un été sous le signe de la convivialité**

**Les festivités ne manquent pas cet été à Montesquieu-Lauragais ! Nous nous réjouissons d'ores et déjà de la Fête du Village, qui se déroulera du 19 au 21 juillet. Trois jours de musique, de danse, de jeux pour petits et grands, et bien sûr, de notre traditionnel repas communal qui rassemble chaque année un grand nombre d'entre nous.**

**Un des grands projets en cours est la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ce document fondamental guidera le développement de notre commune pour les années à venir. C'est une occasion unique de repenser notre cadre de vie, en intégrant les défis environnementaux et en préservant notre patrimoine.**

**Nous voulons que cette révision soit le fruit d'une véritable démarche participative. Pour cela, plusieurs réunions publiques et ateliers participatifs seront organisés. Des réunions se tiendront à la salle des fêtes. Votre présence et vos idées sont essentielles pour élaborer un PLU qui reflète les aspirations et les besoins de notre communauté.**

**Développement durable : Une priorité commune**

**Dans le cadre de la révision du PLU, nous mettons l'accent sur le développement durable. Préserver nos espaces naturels, promouvoir les mobilités douces, améliorer l'efficacité énergétique de nos bâtiments : autant de priorités pour garantir un avenir harmonieux et durable à Montesquieu-Lauragais.**

**Nous invitons également les associations et acteurs économiques locaux à participer activement à cette réflexion. Ensemble, nous pouvons construire un avenir respectueux de notre environnement et bénéfique pour tous.**

**En conclusion, la vie à Montesquieu-Lauragais est faite de partage, de projets et d'innovations. Nous sommes fiers de notre dynamique collective et de notre capacité à nous adapter aux évolutions tout en conservant l'âme de notre village. Continuons à avancer ensemble, à construire des projets qui nous ressemblent et à faire de notre commune un lieu de vie exemplaire et harmonieux.**

**Nous vous souhaitons à tous un été rempli de joie, de détente et de rencontres enrichissantes.**

**Rani MAHCER**



## Extraits des procès-verbaux de conseils municipaux

Les procès-verbaux de séance sont consultables sur le site internet et en mairie dans leur intégralité

### Séance du 27 novembre 2023

Pouvoirs : J. Tsougas à C. Bandiera

P. Fuser à A. Mahcer

Conseillers absents excusés : A.Criado,

Secrétaire de séance : N. Fauré

#### Approbation des comptes rendus du 28 septembre 2023

Approbation à l'unanimité des présents.

#### Délibération n°2023-40 : Augmentation de l'enveloppe Pool routier 2022-2025

M. le Maire rappelle la délibération prise par le conseil municipal en date du 19/06/2023, validant le rapport de la CLECT intitulé Rapport n°3-2023 : Révision libre Pool routier 2022-2025 – Augmentation enveloppe des communes par décision du Conseil départemental de la Haute-Garonne. La procédure de validation est arrivée à son terme. Il convient maintenant d'acter le montant de la révision libre afin que celui-ci soit déduit des attributions de compensation 2023. Cette somme sera prélevée lors du versement du dernier acompte soit en décembre 2023.

Taux de subvention.	46,25%
Enveloppe ancien pool routier HT	173 861,00 €
Subvention ancien pool routier	80 410,71 €
Enveloppe nouveau pool routier HT	182 555,00 €
Subvention nouveau pool routier	84 431,69 €
Reste à charge après déduction du fctva	4 700,43 €
Montant déduit des attributions de compensation	1 880,17 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cette révision libre des attributions de compensation pour l'année 2023.

Approbation à l'unanimité des présents.

#### Terres du Lauragais- présentation du rapport activité 2022

M le Maire présente le rapport d'activités de Terres du Lauragais.

#### Délibération n°2023-41 : Rapport CLECT n°9-restitution du gymnase rattaché au collège de Caraman

M. le Maire informe que par courriel en date du 10 octobre 2023, la Présidente de la CLECT de « Terres du Lauragais » a transmis le Rapport n°9-2023 établi par la CLECT en date 3 octobre 2023 relatif à la modification de l'intérêt communautaire de la compétence supplémentaire : « Construction entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement pré élémentaire et élémentaire d'intérêt

communautaire ». Ce rapport conclut sur la restitution du gymnase rattaché au collège de Caraman à la charge de la commune de Caraman.

M. le Maire donne lecture du présent rapport et vu l'exposé qui précède demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ledit rapport.

Approbation à l'unanimité des présents.

#### Délibération n°2023-42 : Terres du Lauragais-convention Autorisation du Droit du Sol

Le Maire délivre au nom de la commune les autorisations d'urbanismes suivantes : permis de construire, d'aménager ou de démolir, certificats d'urbanisme et les déclarations préalables.

La commune a délégué l'instruction des autorisations d'urbanisme à la Communauté de communes depuis le 22 décembre 2016.

La convention soumise à l'approbation du conseil municipal a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du service commun géré par la Communauté de communes.

Les principales évolutions de cette convention ADS par rapport à la précédente (2020-2023) sont les suivantes :

- Intégration du volet dématérialisation ADS dans les différentes étapes du traitement de la demande d'autorisation d'urbanisme côté communal et côté service instructeur.

- Création d'un article spécifique concernant l'usage d'un prestataire privé dans le cadre de l'instruction avec en pièce annexe la procédure à suivre en l'absence de délégation de signature et le cahier des clauses particulières auquel il est soumis.

- Précision dans l'assiette des coûts du service : cet article vient affiner les dépenses et les recettes mutualisées du service au regard de son antériorité et des évolutions comptables.

- Intégration d'un coût fixe et d'un coût variable.

- Intégration de nouvelles périodes de recouvrement :

T1- année N : appel de la partie fixe 20%

Au plus tard 31 juillet année N : acompte de 30%

Premier trimestre N+1 : solde du coût du service sur la base de la partie variable

- Durée de la nouvelle convention : La présente convention est prévue pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2024. Cette dernière est renouvelée par tacite reconduction pour la même durée et aux mêmes conditions que celles définies par la présente et ce à compter du 1er janvier de l'année suivante ; pour une reconduction conduisant à une durée maximale de quatre années.

M. le Maire invite les conseillers à se prononcer sur la signature de cette nouvelle convention.

Approbation à l'unanimité des présents.

**Délibération n° 2023-43 : Centre de Gestion-convention médecine préventive**

M. le Maire rappelle à l'assemblée, les éléments suivants :

Les collectivités territoriales doivent veiller à l'état de santé des agents en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions.

Chaque collectivité et chaque établissement public local doit disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive. Cette obligation peut être satisfaite par l'adhésion à un service créé par un Centre de Gestion.

Le Centre de Gestion de la Haute-Garonne (CDG31) dispose d'un pôle prévention et santé au travail regroupant autour de la médecine professionnelle et préventive une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels de santé qualifiés, d'experts et de personnels administratifs dédiés.

En complément du suivi médical, cette équipe exerce une mission de conseil et d'assistance de la collectivité sur toute question relative à la prévention des risques professionnels, ou au maintien dans l'emploi de leurs agents.

La prestation fait l'objet d'une contrepartie financière au bénéfice du CDG31 fixée comme suit en application de la délibération du conseil d'administration n°2023-29B en date du 12 Juillet 2023.

Le montant de la contrepartie se calcule comme suit :  
Nombre d'agents x forfait applicable = somme à verser au CDG31.

Le forfait annuel applicable est égal à (Article L452-39 du CGFP) :

- 72€ si l'employeur est affilié ou adhérent à l'ensemble de missions,

- 90€ si l'employeur n'est pas affilié au CDG31 et n'est pas adhérent à l'ensemble de missions.

Il convient d'autoriser M. le Maire à signer la convention.  
Approbation à l'unanimité des présents.

**Délibération n°2023-44 : SDEHG –Extinction nocturne**

M. le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune en date du 03 avril 2023 concernant l'extinction nocturne sur l'ensemble de la commune - référence: 4 BU 520, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante:

- Fourniture et pose d'une horloge astronomique type astrosat ou équivalent avec extinction programmée en remplacement du "lumendar" sur poteau béton pour les commandes simplifiées suivantes (6 quantités): P18A GUISSOT C.S - P18 GUISSOT C.S - P19 EN BAREL C.S - P22a LE MOULIN C.S - P6A D'EN SERNI C.S - P7 EN TRAUCO C.S.  
- Fourniture et pose d'une horloge astronomique programmée pour une extinction nocturne dans les commandes existantes suivantes (5 quantités): P10 DE BARTHETE - P17 COUSSAC - P22 LE MOULIN - P34 LA COTE - P11 SALLEFRANQUE.

- Programmation d'une horloge astronomique existante pour extinction nocturne dans les commandes suivantes (6 quantités): P1 VILLAGE - P20 STADE - P2 MONTESQUIEU - P35 BUGUET - P42 ECLUSE DE NEGRA - P6 D'EN SERNI.

L'extinction de 00h à 06h doit être confirmée par un arrêté municipal avant les travaux.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit:

TVA (récupérée par le SDEHG)	1 361 €
Part SDEHG	3 457 €
Part restant à la charge de la commune (estimation)	3 844 €
Total	8 662 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Choix de financement :

Choix 1 : par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG. Dans ce cas, l'annuité correspondante, qui sera fonction du taux d'intérêt obtenu lors de la souscription, est estimée à environ 373 € sur la base d'un emprunt de 12 ans à un taux annuel de 2,5%

Choix 2 : sur ses fonds propres en fonctionnement

Choix 3 : par le biais de fonds de concours, de verser une « Subvention d'équipement- autres groupement » au SDEHG pour les travaux éligibles, en un versement unique à l'article 204158 de la section d'investissement.

M. le Maire propose le financement sur les fonds propres en fonctionnement (choix 2).

Approbation à l'unanimité des présents.

**Délibération n°2023-45 : SPEHA – Défense incendie Négra**

La défense incendie du secteur de l'écluse de Négra doit être améliorée par la pose d'une borne incendie.

Le devis établi par le service public de l'eau Hers Ariège (SPEHA) s'élève à 6 509,97 € TTC.

M. le Maire propose d'engager les travaux.

Approbation à l'unanimité des présents.

**Délibération n°2023-46 : Recensement de la population 2024- montant de l'indemnité aux agents recenseurs**

M. le Maire informe que le recensement de la population doit avoir lieu du 18/01/2024 au 17/02/2024. Deux agents recenseurs sont nécessaires pour cette tâche. Une indemnité doit leur être attribuée. L'appel à candidature vient d'être lancée. En 2018, une indemnité de 1424.38 € brut soit 1300 € net leur avait été versée.  
Approbation à l'unanimité des présents.

**Zone d'accélération ENR**

M. le Maire présente les quelques éléments à sa disposition concernant les zones d'accélération des énergies renouvelables. Il convient d'approfondir les informations concernant ce dispositif.

**Commissions**

- Réunion le lundi 27 novembre 2023 concernant la révision du plan de prévention de mise en sécurité (PPMS) : Cimon Donnadiou Mariojouis a rencontré la directrice de l'école et la directrice de l'ALAE pour réviser

le PPMS de l'école. Le PPMS de l'ALAE s'appuiera sur le modèle de l'école.

- Commission Communication : mardi 5 décembre à 17h30
- Commission Finances : lundi 11 décembre à 17h30

- Cantine : départ à la retraite de Ghislaine Hébrard au 01/01/2024.
- Prime pouvoir d'achat pour les employés : discussion à avoir lors de la commission « finances »
- Réfection d'un trottoir dans la rue du Barry par l'entreprise Inno TP pour un montant de 1 080 € TTC
- Formation « Lutte contre les dépôts sauvages de déchets »

### Questions diverses

## Séance du 12 février 2024

### Pouvoirs :

C. Donnadieu-Mariojouis à R. Andouard  
P. Fuser a à A. Mahcer

Conseillers absents excusés : A. Criado, P. Carrière.

Secrétaire de séance : N. Fauré.

### Approbation du compte rendu du 27 novembre 2023

Approbation à l'unanimité des présents.

### Délibération n°2024-01 : Révision du PLU

Suite à la réunion du 30/01/2024 avec Mme Guerra de l'ATD, la commune envisage de lancer une révision du PLU. Cette dernière trouve une justification suffisante étant donné que le développement urbain envisagé par le PLU en vigueur était fortement conditionné à l'extension du réseau d'assainissement collectif, qui n'est plus réalisable à court terme.

Objectifs de la révision :

- Intégration des évolutions législatives et compatibilité avec le SCOT en cours de révision
- Définir les secteurs de développement urbain desservis par l'assainissement collectif
- Permettre des projets en zones A ou N – quelques changements de destination et STECAL
- Réajuster le règlement des zones urbaines pour permettre une densification adaptée
- Créer une mixité de logements accessibles, incluant une part de locatif
- Maintenir les autres objectifs présents dans le PADD du PLU en vigueur

Il convient de décider :

- 1) De prescrire la révision du PLU sur l'intégralité du territoire de la commune, conformément à l'article L.153-1 du Code de l'Urbanisme ;
- 2) D'approuver les objectifs développés par Monsieur le Maire ;
- 3) Que la concertation ayant pour objectif d'assurer une bonne information et participation de la population sera mise en œuvre selon les modalités suivantes :
  - Mise à disposition du public d'un cahier de recueil des observations ;
  - Installation de panneaux d'exposition en mairie ;
  - Insertion dans le bulletin municipal et sur le site Internet de la commune de plusieurs articles présentant l'avancement du projet de PLU ;
  - Organisation d'une réunion publique de présentation des orientations générales du PADD ;

4) De soumettre à déclaration préalable, comme l'autorise l'article L113-2 du code de l'urbanisme, toute coupe ou abattage d'arbres isolés, de haies ou réseaux de haies et de plantations d'alignement sur l'ensemble du territoire communal ou sur le secteur ..... (choix à définir par la commune)

5) De solliciter l'assistance gratuite d'HGI/ATD (Haute-Garonne Ingénierie/Agence Technique Départementale de la Haute-Garonne) en tant qu'assistant à maître d'ouvrage ;

6) De solliciter de l'État, conformément à l'article L.132-15 du Code de l'Urbanisme, qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les dépenses nécessaires à l'élaboration du PLU ;

7) Que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision du PLU sont ou seront inscrits au budget de l'exercice considéré ;

Approbation à l'unanimité des présents.

### Délibération n°2024-02 à n°2024-04 : Tarifs publics 2024

Caution matériel 1000 € et propreté 300 €

Salle des fêtes : 160 €

Tarif unique tennis : 20 €

Cimetière : Concession le m2 pour 15 ans 30 €

Concession : le m2 pour 30 ans 48 €

Columbarium 30 ans : 421 €

Cavurne 30 ans : 594 €

Approbation à l'unanimité des présents

### Délibération n°2024-05 : Finances- admission en non-valeur

M. Bruyère, trésorier de Revel, nous a envoyé une liste de créances pour lesquelles le recouvrement s'avère impossible. Le montant total de ces créances est de 498.66 €.

Ces créances datent de 2002 à 2005.

Le conseil municipal doit examiner cette liste et donner son accord sur l'irrecouvrabilité de ces créances.

Approbation à l'unanimité des présents

### Délibération n°2024-06 : régularisation d'une erreur comptable en 2020

Concernant le prêt relais école n°00001063284 souscrit auprès du CRCA31, selon l'appel d'échéance du 05/11/2020 il était dû au titre des intérêts normaux la somme de 2 589,89 euros.

Que le Mandat 889 - 2020 a été émis en régularisation de la dépense comme suit :

«compte 1641 capital : 2 589,89 euros- intérêts : 66111 = 0,00euros »

Qu'ainsi il ressort une erreur comptable au compte 1641 de 2 589,89 euros

Qu'il convient de corriger cette erreur par une écriture d'ordre non budgétaire

Débit 1068 - Crédit 1641 = 2 589,89 euros (prêt 00001063284 – Crca31)

Approbation à l'unanimité des présents

#### **Délibération n°2024-07 : Demande de subvention pour l'achat de store pour l'école**

Afin de régler la problématique de chaleur en été dans la salle de classe des CM1/CM2, la pose de stores sur les grandes baies vitrées est étudiée. Un devis a été fait par AEC pour un montant de 3 003,84 € HT, soit 3 604,61 € TTC. Une demande de subvention doit être réalisée auprès du conseil départemental avant validation de cette dépense.

Approbation à l'unanimité des présents.

#### **Délibération n°2024-08 : Demande de subvention pour des travaux de plafond pour l'école**

Afin de régler les problématiques de température de la salle de classe des CM1/CM2, il convient de refaire l'isolation du plafond. Un devis a été fait par Systemplac pour un montant de 4 983,00 € H.T, soit 5 979,60 € TTC. Une demande de subvention doit être réalisée auprès du conseil départemental avant validation des travaux.

Approbation à l'unanimité des présents.

#### **Délibération n°2024-09 : Demande de subvention pour l'achat d'une cellule de refroidissement pour la cantine**

La cantinière aurait besoin d'une cellule de refroidissement pour la confection des pâtisseries et des hors d'œuvre. Le montant est de 3 099,19 € HT, soit 3 719,03 € TTC. Une demande de subvention doit être réalisée auprès du conseil départemental avant validation de cette dépense.

Approbation à l'unanimité des présents.

## Séance du 8 avril 2024

#### Pouvoirs :

S. Gasc à N. Fauré

M. Lacheroy à E. Pouzac

Conseillers absents excusés : A. Criado, P. Fuser

Secrétaire de séance : N. Fauré.

#### **Approbation du compte rendu du 12 février 2024**

Approbation à l'unanimité des présents

#### **Délibération n°2024-12 : Approbation du compte de gestion 2023**

Présentation du compte de gestion du trésorier, dont les chiffres correspondent à ceux du logiciel comptable de la municipalité.

Approbation à l'unanimité des présents.

#### **Délibération n°2024-10 : Demande de subvention pour l'achat de tables pour la salle du conseil municipal**

La salle du conseil municipal sert également de salle de mariage. Il serait donc plus confortable d'avoir des tables modulables afin de libérer l'espace occasionnellement. Le montant du devis est de 3 027,92 € HT, soit 3 633,50 € TTC pour 8 tables. Une demande de subvention doit être réalisée auprès du conseil départemental avant validation de cette dépense.

Approbation à l'unanimité des présents

#### **Délibération n°2024-11 : Demande de subvention pour l'achat d'une chambre froide pour le local de la chasse**

Le local de la chasse est un bâtiment communal. Actuellement, il est équipé d'un local de chambre froide. Il convient de remplacer le groupe froid. Le montant du devis est de 3 797,69 € HT, soit 4 557,22€ TTC.

Une demande de subvention doit être réalisée auprès du conseil départemental avant validation de cette dépense.

Approbation à l'unanimité des présents

#### **Plan Communal de Sauvegarde : mise à jour**

Mise à jour du nom des conseillers municipaux affectés dans les différentes cellules du pc crise.

#### **Commissions**

- Extension de l'éclairage public en cœur de nuit : réunion publique le 17 février 2024 à 10h

- Commission cimetièrè : contrôle du registre des concessions en cours.

- Commission travaux : l'arrachage des haies de buis a été réalisé. La commission s'est réunie pour finaliser l'aménagement : installation de lisse de bois avec une bâche pour plantation de végétation le long du chemin. Pose de grille rigide au-dessus du mur de soutènement entre le monument aux morts et le parc. Demande d'un devis pour expertiser l'état de santé du tilleul se situant au-dessus du monument aux morts.

#### **Délibération n°2024-13 : vote du Compte administratif 2023**

A. Mahcer se retire pour le vote. Le doyen d'âge, R. Andouard prend la parole pour le vote.

Le résultat de la section fonctionnement de l'exercice 2023 est de 125 897,19 €. Avec le report de l'année 2022 de 321 724,10 €, le résultat cumulé est de 447 621,29 €. Le résultat de la section investissement de l'exercice 2023 est de - 26 205,16 €. Avec le report de l'année 2022 de - 1 273,08 €, le résultat cumulé est - 27 478,24 €. Les restes à réaliser sont de - 10 968,66 €. Le résultat global de la section investissement est de - 38 446,90 €.

Approbation à l'unanimité des présents.

**Délibération n°2024-14 : vote affectation du résultat 2023**

Le montant reporté à la section de fonctionnement pour le budget primitif 2024 est de 409 174,39 €. Pour la section investissement, le montant reporté est de – 38 446,90 €.

Approbation à l’unanimité des présents.

**Délibération n°2024-15 : Vote des taux des impôts locaux**

Le montant des bases d’imposition pour la taxe du foncier bâti (297 443 €), du foncier non bâti (57 518 €) et de la taxe d’habitation pour les résidences secondaires (6 819 €) notifiées par l’État s’élève au total à 361 780 €. Après correction du coefficient correcteur, le montant des impôts directs locaux s’élève à 260 843 €, ce qui représente une augmentation de 17 009 € par rapport à 2023.

Le maire propose de ne pas augmenter les taux d’imposition pour le budget primitif 2024 comme pour 2023, même s’il fait remarquer que les communes voisines ont voté l’augmentation des taux pour 2024. Il ne souhaite pas impacter les ménages qui subissent déjà l’augmentation du coût de la vie.

R. Andouard indique qu’il est préférable de prendre en compte l’inflation et d’appliquer une légère augmentation des impôts afin de préserver le budget communal qui est également impacté par l’augmentation des charges de fonctionnement. Au vu des avis divergents, il est proposé de procéder à un premier vote pour l’augmentation des taux d’imposition uniquement pour le foncier bâti et la taxe d’habitation (résidence secondaire), hors foncier non bâti afin de préserver les agriculteurs déjà pénalisés par la crise agricole.

Voix pour l’augmentation : R. Andouard, C. Donnadiou-Mariojous, N. Fauré, S. Gasc

Voix contre l’augmentation : C. Bandiera, P. Carrière, C. Crouzil, M. Lacheroy, B. Larroche, A. Mahcer, E. Pouzac, Y. Pradel, J. Tsougas

Au vu du résultat du vote, il ne sera donc pas appliqué d’augmentation des taux d’imposition.

**Délibération n°2024-16 : Vote du Budget Primitif 2024**

N. Fauré présente le budget primitif 2024 : montants prévisionnels du fonctionnement. Les montants prévisionnels du fonctionnement ont été ajustés en commission finance et prennent en compte l’inflation et l’augmentation du coût des énergies (alimentation cantine, électricités, granulés à bois...).

Les subventions aux associations 2024 sont discutées en séance. Il est nécessaire de procéder aux votes pour établir le montant accordé pour les trois montants les plus importants :

Comité des fêtes- demande de 6000 €

Les membres du conseil municipal font part de quelques retours sur l’organisation de la fête locale. Depuis quelques années, il est observé une baisse de la fréquentation. Concernant la location du plancher prise en charge par la mairie en 2023 ; elle semble être une dépense superflue au vu du nombre de danseurs.

Concernant la programmation musicale, des comparaisons sont faites avec les communes voisines où les fêtes locales attirent plus de monde et toutes les tranches d’âge, notamment grâce à des bals diversifiés pour tous. Pour le vendredi soir, une soirée discomobile permettrait aux plus jeunes de se retrouver. Pour le dimanche soir, un bal mixte avec du musette permettrait de contenter les plus âgés. Plusieurs retours indiquent que la programmation du dimanche soir pour la fête de 2023 n’a pas été appréciée. Il serait préférable de renouer avec une fête plus traditionnelle et "populaire". Les soirées thématiques peuvent être organisées en dehors de la fête locale. La subvention 2023 était de 4000 €. Il est proposé de passer au vote avec les montants suivants :

Voix pour 5000 € : C. Bandiera, P. Carrière, B. Larroche, C. Donnadiou-Mariojous

Voix pour 6000 € : R. Andouard, N. Fauré, S. Gasc, C. Crouzil, M. Lacheroy, A. Mahcer, E. Pouzac, Y. Pradel, J. Tsougas

Briqu'a Brass - demande de 6000 €

Les membres du conseil municipal échangent sur le budget prévisionnel de l’évènement « déjeuner sur l’herbe » organisé à l’écluse d’En Serny. Ils notent une augmentation du budget par rapport à l’édition 2023. Ils estiment qu’il serait préférable de rester sur une enveloppe semblable à l’année passée au vu du résultat. La subvention 2023 était de 3000 €. Il est proposé de passer au vote avec les montants suivants :

Voix pour 5000 € : C. Crouzil, M. Lacheroy, A. Mahcer, E. Pouzac,

Voix pour 4000 € : R. Andouard, C. Bandiera, P. Carrière, C. Donnadiou-Mariojous, N. Fauré, S. Gasc, B. Larroche, Y. Pradel, J. Tsougas

Ensemble William Maurer - demande de 1500 €

Cette nouvelle association est présentée aux membres du conseil municipal. Son budget prévisionnel prévoit l’organisation de trois concerts à l’église de la commune. Un premier a eu lieu en début d’année 2024 avec une entrée payante à 10 € pour rémunérer les musiciens. Une quarantaine de personnes y ont assisté dont une majorité de Montesquiens. Il est proposé de passer au vote avec les montants suivants :

Voix pour 1000 € : R. Andouard, C. Bandiera, C. Crouzil, C. Donnadiou-Mariojous, N. Fauré, S. Gasc, M. Lacheroy, A. Mahcer, Y. Pradel, E. Pouzac, J. Tsougas

Voix pour 750 € : P. Carrière, B. Larroche

Les subventions aux associations accordées pour le budget 2024 sont les suivantes :

Associations	Subvention	
	Demandée	Accordée
Comité des fêtes	6 000	6 000
Briqu'a Brass	6 000	4 000
Ensemble William Maurer	1 500	1 000
Gymnastique volontaire	300	300
Tennis	200	200
Pais cocanha	500	300
Coopérative scolaire	850	850
Total	15 350	12 650



Les investissements 2024 ont été discutés en réunion de travail par l'ensemble des conseillers municipaux. Ils se résument aux éléments suivants :

Matériel technique (petit matériel atelier, girobroyeur, décorations lumineuses Noël, coffret électrique chantier mobile, panneaux signalisation, écran géant,...) (12 778,88 €) ; Cabane de la chasse (création WC, chambre froide) (5 658,82 €) ; Travaux école (sécurité PPMS, sol, isolation, store) (16 829,7 €) ; Travaux mairie (Aménagement archives, rafraîchissement bureau du maire, tables de la salle du conseil municipal) (17 700 €), Informatique école (4 200 €), Borne incendie (6 510 €), aménagement par cet jardin (5 650 €), matériel cantine (cellule refroidissement, éplucheuse) (5 866 €), Révision du PLU (40 000 €).

Suite à une discussion, il est décidé de remettre la provision concernant la rénovation du réseau du pluvial de la rue de l'Ancien Petit Fossé pour un montant de 20 000 €. Par ailleurs, il reste toujours la dépense de 14 285,46 € concernant le solde à la société Coucoureux suite à un accord sur litige (entreprise ayant intervenue pour les menuiseries lors de la rénovation du groupe scolaire).

Après ajustements des investissements et des subventions aux associations, les derniers chiffres sont présentés. Il est proposé de passer au vote du budget primitif 2024.

Approbation à l'unanimité des présents.

FONCTIONNEMENT 2024	(Euros)
Charges à caractère général	251 430,00
Charges de personnel	406 200,00
Atténuations de produits	126 015,00
Autres charges de gestion courante	101 020,00
Charges financières	12 810,00
Virement section investissement	137 832,00
Entretien des bâtiments (O11)	292 145,71
<b>Total dépenses</b>	<b>1 327 452,71</b>
Atténuations de charges	60 000,00
Produits des services	701 031,00
Impôts et taxes	152 687,00
Dotations, subventions	4 560,00
Autres produits de gestion courante	
Report 2022	409 174,71
<b>Total recettes</b>	<b>1 327 452,71</b>

INVESTISSEMENT 2024	(Euros)
Remboursement emprunts	41 905,00
Dépenses (Restes à réaliser) 2023	35 097,86
Dépenses exercice	114 381,00
Solde d'exécution négatif	27 478,24
<b>Total dépenses</b>	<b>218 862,10</b>
Subventions (Restes à réaliser) 2023	137 832,00
Virement de la section fonctionnement	13 897,00
Dotations, fonds divers	38 446,90
Subventions exercice	24 129,20
Affectation résultat 2023 (1068)	4 557,00
<b>Total recettes</b>	<b>218 862,10</b>

ÉPARGNE 2024	(Euros)
Recettes Fonctionnement	918 278
Dépenses Fonctionnement	897 475
Épargne brute	20 803
Remboursement capital dette	41 905
Épargne nette	- 21 102

### Nouvelle réglementation pour l'installation des panneaux photovoltaïques et la Défense Incendie

Le SDIS 31 est régulièrement consulté sur les demandes d'urbanisme concernant l'installation de panneaux photovoltaïques.

Ainsi, une prescription défavorable peut être notée s'il n'y a pas de défense incendie existante. Dans le cas d'une maison d'habitation isolée (surface de plancher < 500 m<sup>2</sup>), le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI 31) impose un point d'eau incendie à moins de 400 m par les voies existantes.

Ce dernier doit avoir un débit de 30m<sup>3</sup>/h pendant 1h00 (poteau incendie) ou un volume d'eau de 30 m<sup>3</sup> (réserve incendie). À défaut, le maître d'œuvre pourra mettre en place un nouveau point d'eau incendie d'un volume équivalent et conforme au RDDECI 31.

Dans certains cas, la réglementation impose des distances entre le point d'eau et le bâtiment plus courtes. Inversement les besoins en eau peuvent être plus importants.

Après avoir vu la carte de la commune et les bornes incendie existantes, plusieurs secteurs sont sans défense incendie. Le maire organise une rencontre avec le SDIS et le SPEHA afin d'établir une cartographie des points de défense incendie à créer dans les prochaines années.

### Questions diverses

Agence postale : une responsable de la Poste est venue en mairie pour alerter sur la baisse d'activité de l'agence postale. La Poste verse à la mairie 1140 € par mois pour un chiffre d'affaire annuel d'environ 3000 €. Aussi, elle alerte sur la difficulté de maintenir les agences postales. Elle propose de mettre en place un point de vente de tablettes et téléphones à destination des seniors afin de diversifier les services. Ce service inclut un accompagnement de prise en main technique de ces outils informatiques.

# Dossier finances

Chaque année, courant avril, le conseil municipal établit et vote un budget prévisionnel pour l'année en cours, c'est le « budget primitif ». Il valide également le compte administratif de l'année passée, sous l'autorité du Trésor public. Quelques chiffres sont présentés ci-dessous.

## Compte administratif 2023

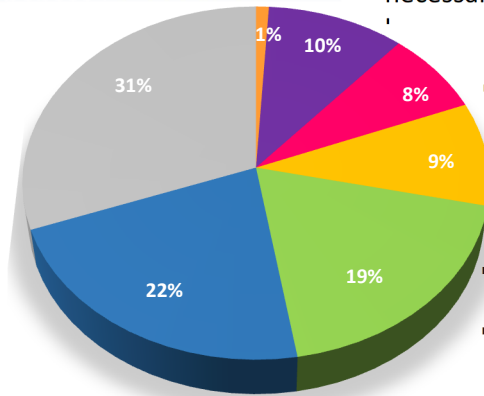
Compte administratif				
	Investissement		Fonctionnement	
	2022	2023	2022	2023
Recettes	117 102,38 €	112 602,15 €	908 162,88 €	982 125,78 €
Dépenses	180 200,84 €	149 775,97 €	810 302,28 €	856 228,59 €
Résultat de l'exercice*	- 63 098,46 €	- 37 173,82 €	97 860,60 €	125 897,19 €
Report résultat N-1	- 12 556,27 €	- 1 273,08 €	299 517,91 €	321 724,10 €
Solde exercice*	- 75 654,73 €	- 38 446,90 €	397 378,51 €	447 621,29 €

\* Le résultat de l'exercice comprend le résultat de l'exercice+ les restes à réaliser de l'année précédente.

## Budget prévisionnel 2024

### Fonctionnement Dépenses : 1 327 452 €

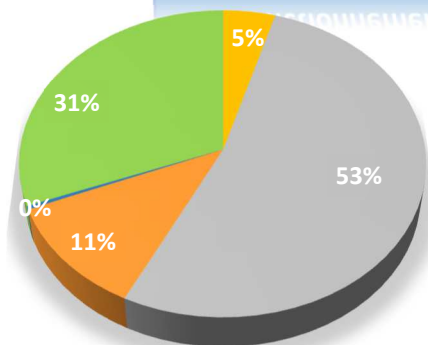
- **Frais de personnel : 31%**  
Salaires et cotisations des agents municipaux
- **Autofinancement : 22%**  
Pour alimenter le financement des investissements prévus par la commune



- **Amortissements : 1%**  
Emprunts (intérêts)
- **Virement à l'investissement : 10%**
- **Subventions, Cotisations syndicats : 8%**  
Subventions aux associations, animation sportive scolaire, Cotisations PÉTR, GAL, Indemnités élus, ...
- **FNGIR, Péréquation : 9%**  
Versement du trop perçu
- **Charge générales : 19%**  
Eau, électricité, entretien, ...

### Fonctionnement Recettes : 1 327 452 €

- **Trésorerie : 31%**  
Report de N-1
- **Revenus immeubles : 0%**  
Location appartement
- **Dotations de l'État : 11%**  
DGF, FCTVA, CAF, compensation de la taxe d'habitation, fonds amorçage scolaire, ...



- **Produits de services : 5%**  
Repas cantine, ALAE, coupe de bois, ...
- **Impôts et taxes : 53%**

### Taux d'imposition communaux

Le conseil municipal a décidé pour la deuxième année consécutive de ne pas augmenter le taux communal de la taxe foncière.

**Investissement Dépenses : 218 862 €**

Détails des programmes d'investissements :

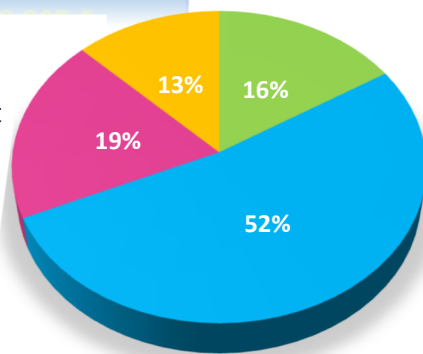
**MAIRIE: 36 200 €**

Travaux (archives, tables salle conseil...) : 17 770 €  
Matériels techniques : 12 780 €  
Aménagement du parc : 5 650 €

**ÉCOLE : 25 895 €**

École numérique (ordinateur) : 3 200 €  
Sécurité PPMS : 2 340 €  
Jeu cour récréation : 5 000 €  
Store brise soleil : 2 289 €  
Sol école : 1 200 €  
Isolation plafond classe Mme Garres : 6 000 €  
Cantine (Éplucheuse, cellule refroidissement) : 5 866 €

**RÉVISION PLU (budget sur 3 ans minimum) : 40 000 €**

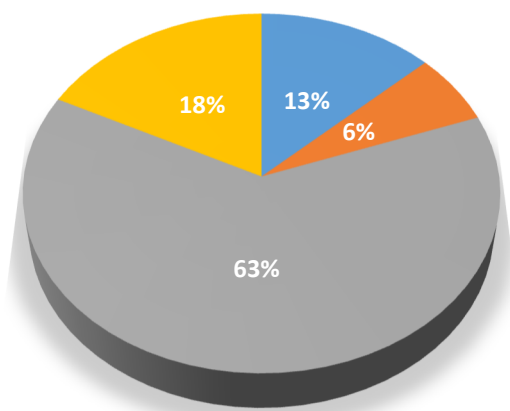


- **Programmes 2023 : 35 098 €**  
Les programmes restant à réaliser N-1
- **Programmes 2024 : 114 381 €**
- **Remboursement des emprunts : 41 905 €**
- **Solde d'exécution : 27 478 €**  
Résultat négatif de la section investissement de l'année N-1

**RÉSEAU : 20 000 €**

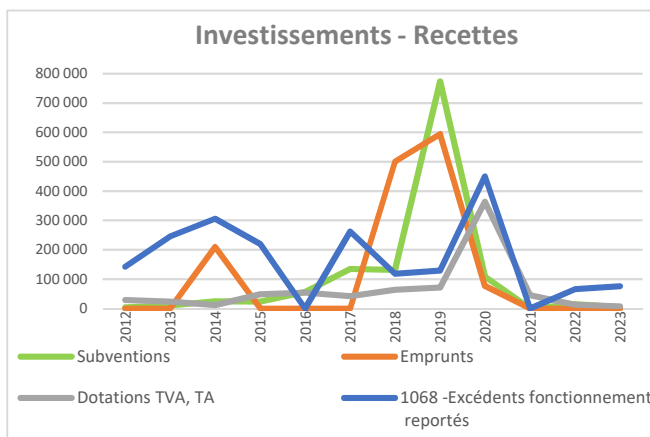
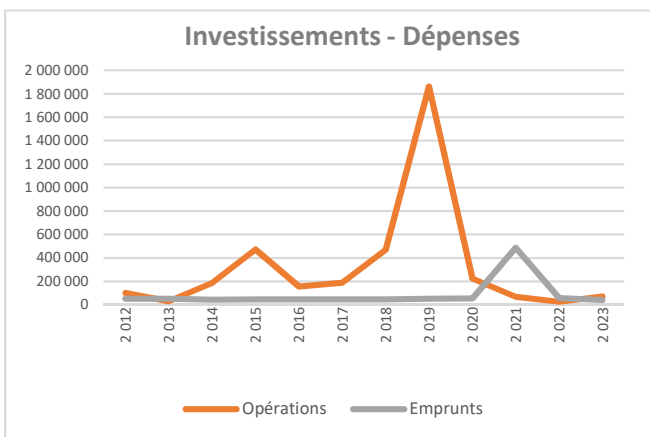
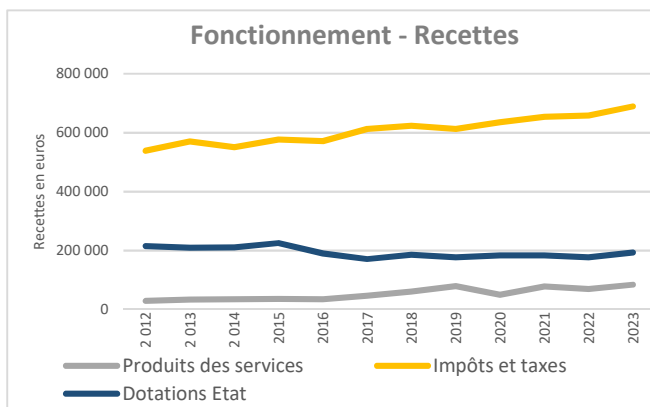
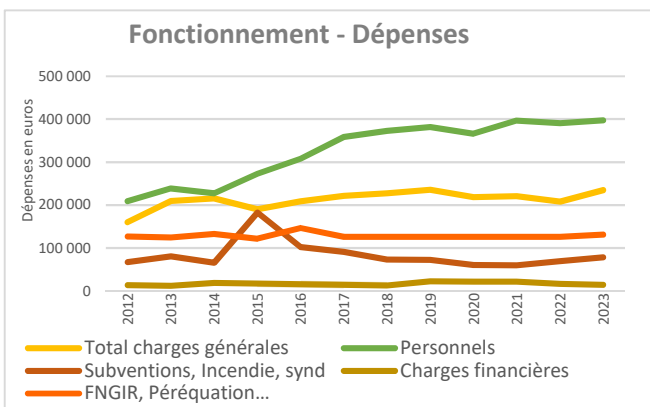
Pluvial rue Ancien Petit Fossé (déviation du réseau de chez un privé) : 20 000 €

**Investissement Recettes : 218 862 €**



- **Subventions de programmes : 28 686 €**
- **Dotations : 13 897 €**  
FCTVA, taxe d'aménagement, ...
- **Virement du fonctionnement : 137 832 €**
- **Excédent de fonctionnement : 38 447 €**  
Virement de la section fonctionnement de l'année N-1 pour un besoin de financement du résultat négatif de la section investissement de l'année N-1

**Historique des comptes administratifs**





## Cérémonie de la Victoire et de la Paix 8 mai 1945



La commémoration du 79ème anniversaire de la victoire des alliés du 8 mai 1945 s'est déroulée au monument aux Morts, entouré des Habitants de Montesquieu-Lauragais et d'élus du conseil municipal, les enfants ont pu effectuer un portage de gerbe.

M. le Maire a donné lecture du message du Ministre des armées, et de la secrétaire d'État auprès des armées

« *La guerre est gagnée ! voici la victoire !* »

Ces quelques mots prononcés par la voix du général de Gaulle, qui depuis le 18 juin 1940 avait poursuivi le combat, ont résonné dans le pays et bien au-delà.

Le 08 Mai 1945, dans un élan collectif, chacun pleure les morts et salue ceux qui ont combattu. 79 ans après, réunis devant nos monuments aux morts, nous leur rendons un même hommage.

M. le Maire, Rani MAHCER a remercié chaleureusement tous les participants

## Cimetière : procédure de reprise de concessions

Une procédure de reprise de concessions au cimetière a démarré à Montesquieu-Lauragais où environ cent cinquante tombes sont concernées par cette potentielle reprise. C'est une procédure longue et complexe qui permet, à terme de reprendre des emplacements abandonnés. La reprise des concessions perpétuelles en état d'abandon est autorisée par le code général des collectivités territoriales. Pour qu'une concession funéraire puisse faire l'objet d'une reprise, elle doit remplir trois critères :

Contexte Historique :

En cette année 2024, nous avons une autre commémoration : Les 80 ans du débarquement en Normandie le 06 Juin 1944.

La plus grande opération aéronavale de l'histoire, plus de 130 000 soldats ont débarqué aux aurores sur cinq plages de Normandie (Omaha, Sword, Juno et Gold Beach). Cette opération militaire hors norme, baptisée « Overlord », s'est construite sous la houlette du général américain Dwight Eisenhower.

Plus tôt cette même journée, dans la nuit du 06 juin, l'opération « NEPTUNE » était lancée, 15 000 soldats sont parachutés par 811 C47 sur la côte est du Cotentin, en vue du débarquement, afin d'établir une « tête de pont » sur Sainte-Mère-Église et déstabiliser le front ennemi mais aussi d'enrayer les contre-attaques allemandes sur les plages.

Les pertes sont importantes lors du débarquement, 10.300 soldats alliés ont été tués, blessés ou ont disparu le jour J. Côté Allemand, on estime à environ 10.000 le nombre de soldats allemands victimes (tués, blessés ou disparus). Parmi les soldats alliés morts le 6 juin 1944, 3.800 ont péri lors de l'opération Neptune.

C'est à Omaha Beach qu'il y aura le plus de victimes, 2.500 sur les 6.000 soldats américains. Cinq minutes après leur débarquement sur la plage, 1.000 soldats américains étaient déjà morts. Les Canadiens perdront eux 1.063 soldats à Juno Beach. C'est à Utah Beach qu'il y aura le moins de morts avec 197 victimes.

Dans la région, la mémoire de la bataille de Normandie reste vive, 27 cimetières militaires où sont enterrés 97.378 soldats tombés le jour du Débarquement et pendant la bataille de Normandie en témoignent.

L'opération OVERLORD pris fin le 30 juin 1944.



- avoir plus de trente ans d'existence ;
- la dernière inhumation doit dater de plus de 10 ans ;
- être à l'état d'abandon (concession non entretenue, délabrée, monument cassé...). Le fleurissement d'une concession n'est pas considéré comme un entretien.

Conformément à la réglementation, il sera procédé à la constatation de l'état dans lequel se trouve chaque concession concernée. Un procès-verbal de ce constat sera rédigé. Le maire est garant de l'aspect général de décence du cimetière. Il doit aussi veiller à ce que des monuments endommagés ne menacent ni les visiteurs ni d'autres sépultures. Ces reprises ont également pour but de permettre à la commune de disposer de nouveaux terrains pour s'assurer de pouvoir répondre aux besoins de la population dans les années à venir.

La procédure engagée durera 1 an.

À l'issue de cette année, un nouveau procès-verbal sera établi. Les concessions qui n'auront été ni entretenues, ni remises en état de décence appropriée seront reprises par la commune. Les restes exhumés seront déposés dans un reliquaire dans l'ossuaire communal du cimetière.

La liste des concessions faisant l'objet de cette procédure sera consultable sur le panneau d'affichage à l'entrée du cimetière, à l'accueil de la mairie de Montesquieu-Lauragais. Les ayants-droits successeurs des concessionnaires souhaitant conserver en lieu et place la concession les concernant ou, si tel est le cas, les personnes chargées de l'entretien de la concession, sont invitées à la remettre en bon état de propreté et/ou de solidité dès que possible et à se faire connaître auprès de la mairie.

## Le chemin de Goudet fait peau neuve

Le chemin de Goudet a été entièrement rénové au cours du mois de juin.

Les travaux réalisés ont été substantiels : curage des fossés, dérasement des accotements, création de poutres de rives, reprofilage de la chaussée en GNT 0/20 et grave émulsion, ainsi que l'application d'un revêtement bicouche. Le coût total de ces travaux s'élève à 168 000 € TTC, absorbant ainsi l'intégralité du budget alloué au pool routier pour la période 2022-2025. Ce budget a dû être complété par une somme additionnelle de 5 900 €, prélevée sur les attributions de compensation pour « travaux de voirie complémentaires ».



## Nuisances sonores

Pour rappel, en Haute-Garonne, l'**arrêté préfectoral du 23 juillet 1996 n°083** fixe les plages horaires durant lesquelles les travaux de jardinage et de bricolage à l'aide d'outils susceptibles de causer une gêne au voisinage (tondeuses à gazon, perceuses, ...) peuvent être effectués :

de **8h30 à 12h** et de **14h30 à 19h30** en semaine,  
de **9h à 12h** et de **15h à 19h** les **samedis**,  
de **10h à 12h** et de **16h à 18h** les **dimanches et jours fériés**.

Aussi, le respect de ces horaires fait partie des valeurs du bien vivre ensemble.



## Résultats des élections européennes 2024

### MONTESQUIEU-LAURAGAIS - RÉSULTAT du vote du dimanche 9 juin 2024

	Nombre	% Inscrits
Inscrits	799	
Abstentions	285	35.67
Votants	514	64.33
Blancs	5	0.97
Nuls	8	1.56
Exprimés	501	62.70

Liste des candidats	Nuance	Voix	% Exprimés
Jordan BARDELLA	La FRANCE REVIENT	154	30.74
Raphaël GLUCKSMANN	REVEIL EUR	84	16.77
Valérie HAYER	BESOIN D'EUROPE	55	10.98
Manon AUBRY	LFI – UP	36	7.19
Marie TOUSSAINT	EUROPE ÉCOLOGIE	36	7.19
François-Xavier BELLAMY	LA DROITE POUR FAIRE ENTENDRE LA VOIX DE LA FRANCE	33	6.59
Jean LASSALLE	AR	33	6.59
Marion MARÉCHAL	LA FRANCE FIERE SOUTENUE PAR ÉRIC ZEMMOUR	18	3.59
Léon DEFFONTAINES	GAUCHE UNIE	11	2.20
Jean Marc GOVERNATORI	EAC	10	2.00
Florian PHILIPPOT	L'EUROPE CA SUFFIT !	7	1.40
Yann WEHLING	ÉCOLOGIE POSITIVE	5	1.00
François ASSELINEAU	LISTE ASSELINEAU-FREXIT	5	1.00
Marine CHOLLEY	ÉQUINOXE	4	0.80
Hélène THOUY	PARTI ANIMALISTE	3	0.60
Guillaume LACROIX	EUROPE TERRITOIRES ÉCOLOGIE	3	0.60
Caroline ZORN	PARTI PIRATE	1	0.20
Nathalie ARTHAUD	LUTTE OUVRIERE	1	0.20
Georges RENARD-KUZMANOVIC	NLP	1	0.20
Selma LABIB	URGENCE REVOLUTION !	1	0.20

## Résultats des élections législatives 2024

### MONTESQUIEU-LAURAGAIS - 10ème CIRCONSCRIPTION - RÉSULTAT DU 1ER TOUR -dimanche 30 juin 2024

	Nombre	% Inscrits
Inscrits	793	
Abstentions	159	20.05
Votants	634	79.95
Blancs	19	2.40
Nuls	5	0.63
Exprimés	610	76.92

Liste des candidats	Nuance	Voix	% Exprimés
M. Jacques OBERTI	UG	221	36.23
Mme Caroline FALGAS-COLOMINA	RN	213	34.92
Mme Dominique FAURE	ENS	151	24.75
M. Romain GRESLE	REC	13	2.13
M. Gilles CORSO	DIV	8	1.31
Mme Lucile SOUCHE	EXG	4	0.66

### MONTESQUIEU-LAURAGAIS - 10ème CIRCONSCRIPTION - RÉSULTAT DU 2d TOUR -dimanche 7 juillet 2024

	Nombre	% Inscrits
Inscrits	793	
Abstentions	166	79.07
Votants	627	20.93
Blancs	45	5.67
Nuls	9	1.13
Exprimés	573	72.26

Liste des candidats	Nuance	Voix	% Exprimés
M. Jacques OBERTI	UG	332	57.94
Mme Caroline FALGAS-COLOMINA	RN	241	42.06



## Nature, sport et chant à l'école

Au mois de juin, les élèves des classes de CE et CM ont participé à un voyage scolaire au centre départemental du Razisse. Le temps était au rendez-vous pour profiter des activités sport et nature proposées : tir à l'arc, course d'orientation, VTT, Kayak, Land-art, ... Les élèves ont pu rencontrer ceux d'Auzeville avec qui ils avaient correspondu auparavant. Le bilan de ce voyage est très positif : élèves et adultes étaient ravis



Les élèves de maternelle et CP ont participé, quant à eux, à une rencontre de chant choral. Ils se sont rendus à Baziège où ils ont rencontré des élèves de différentes écoles du Lauragais. Chaque école avait préparé un répertoire de 4 ou 5 chants sur le thème du paysage.



Le 28 juin a eu lieu le spectacle de l'école et de l'ALAE, suivi d'une kermesse et d'un repas organisés par l'Association des Parents d'Elèves.

## Bibliothèque

Grâce à notre partenariat avec la médiathèque départementale, vous pouvez désormais accéder à l'intégralité de leur catalogue à la bibliothèque de votre commune, qui se trouve au rez-de-chaussée de la mairie.

Venez nous rendre visite ! L'inscription est gratuite et vous serez accueilli chaleureusement.

Nos horaires d'ouvertures sont les suivants :

- mercredi 16h30-18h30
- vendredi de 16h30-18h30
- 

**Été 2024 : ouverture tous les vendredis de Juillet de 16h30 à 18h30 et fermeture en août**

## MANUEL ET PAUL : les apprentis mécano en route pour le 4L TROPHY



Paul et Manu se sont rencontrés au CFA de Lézignan en 2022 autour de la passion automobile. Leur projet du bac pro mécanique est de participer au rallye 4L TROPHY en février 2025 : **une aventure solidaire et éco citoyen**

Paul le Montesquorien et Manu le Montpelliérain ont créé leur association «les 4L TROPHISTES».

Le duo dynamique et motivé a une passion commune pour les défis sportifs et la volonté d'apporter une aide humanitaire. Nous les avons rencontrés :



**Rani Mahcer** : Peux-tu en quelques lignes te présenter.

**Paul** : Je m'appelle Paul Castel, j'habite à Montesquieu depuis une dizaine d'année. Je suis en alternance Mécanique automobile au CFA Henri Martin à Lézignan-Corbière.

**Rani Mahcer** : Tu as un projet, peux-tu nous en parler :

**Paul** : Avec un ami (Manu), nous participons au Rallye 4L Trophy

**Rani Mahcer** : Quel est le but de ce voyage ?

**Paul** : Le 4L Trophy est un raid étudiant qui se déroule chaque année au Maroc. Il rassemble des milliers d'étudiants venus de toute la France dans le but d'apporter une aide concrète (fournitures scolaires, médicaments...) aux enfants les plus démunis du désert Marocain. Cette course d'orientation se fait à bord une Renault 4 tout terrain.

**Rani Mahcer** : Qui finance ce projet ?

**Paul** : Ma famille, des sponsors comme Stone Hedge.

**Rani Mahcer** : Quel est le montant de ce projet

**Paul** : Il est de 6000€, restauration du Châssis 2000€, Révision du moteur 700€, L'inscription 3300€.

**Rani Mahcer** : Depuis combien de temps êtes-vous sur la restauration de votre Renault ?

**Paul** : Nous avons commencé en janvier 2023, il reste la partie habitacle et la partie carrosserie.

**Rani Mahcer** : Seriez-vous prêt pour février 2025 ?

**Paul** : Oui, elle sera terminée cet hiver.

**Rani Mahcer** : En matière de financement, je suppose que tu veux faire passer un message aux habitants de Montesquieu.

**Paul** : Absolument, sur les 6000€, nous avons récolté 2820€, il nous reste à trouver la différence soit 3180€.

**Rani Mahcer** : Et bien à titre personnel et afin de vous encourager je ferai un don de 50€. Est-ce déductible de l'impôt sur le revenu ?

**Paul** : Absolument

**Rani Mahcer** : Comment peut-on vous contacter ?

**Paul** : Soit par mail : [les4ltrophistes@gmail.com](mailto:les4ltrophistes@gmail.com) ou par téléphone 07.66.77.13.81



Pour financer la préparation de leur 4L, ils sont en recherche active de sponsors et ont mis en place une cagnotte accessible via le lien ci-dessous ou en scannant le QR code ci-contre :

<https://www.helloasso.com/associations/les-4l-trophistes/collectes/soutenir-les-4l-trophistes>



**Vous pouvez suivre l'avancée de leur projet sur Instagram**

**@les\_4l\_trophistes**

**Merci pour votre soutien**



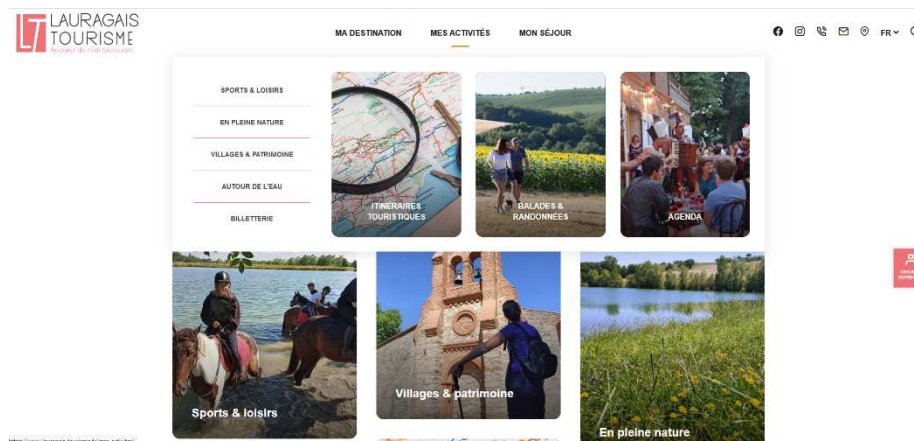
## LAURAGAIS TOURISME



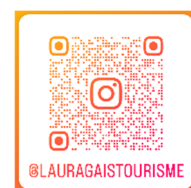
Idées de divertissement en un clic pour cet été sur le site internet de Lauragais Tourisme. Partager de bons moments en famille ou entre amis grâce à l'agenda des manifestations qui animent la vie locale en Lauragais !, et aux itinéraires de balades et randonnées à travers le Lauragais.

Fêtes, festivals, spectacles, visites, évènements sportifs et autres rendez-vous insolites font date chaque année. Soyez au rendez-vous, vous serez charmés par le folklore local et l'esprit festif du Sud-Ouest qui habite nos villages !

Retrouvez toutes les manifestations De brocantes en vide-greniers, en passant par les expositions ou encore les lotos, pléthore d'évènements organisés par le dynamique réseau associatif de nos villages vous attend.



**Vous pouvez également suivre les évènements sur Instagram :**



## Relais Petite Enfance

Depuis 2017, le Relais Petite Enfance (anciennement Relais d'Assistants Maternels = RAM) est devenu intercommunal, et l'Entente Intercommunale pour la gestion d'un service commun de Relais d'Assistants Maternels, créée en 2013, a été dissoute, de fait. Le RAM est devenu le RPE du secteur centre de Terres du Lauragais.

Depuis septembre 2023, le RPE, fonctionne en Guichet Unique pour les demandes de familles en recherche d'un mode d'accueil pour leur(s) enfant(s).

Concrètement, cela signifie que lorsque vous avez le souhait de trouver un mode d'accueil, comme une crèche ou une assistante maternelle, vous pouvez contacter le Relais Petite Enfance. En effet, nous accompagnons les familles dans leur choix de mode d'accueil (individuel ou collectif) et dans leurs démarches d'inscription pour l'accueil collectif (crèches).

Nous tenons également à jour la liste des assistantes maternelles des communes du secteur centre et nous la diffusons aux familles qui orientent leur recherche vers un mode d'accueil individuel. Nous accompagnons ensuite ces familles tout le long de leur parcours de parent-employeur, de l'embauche

de l'assistante maternelle jusqu'à la rupture du contrat de travail. Les familles peuvent également nous contacter s'ils rencontrent des difficultés administratives en lien avec le contrat de travail (déclaration URSAFF, aides CAF...) ou pour toutes autres demandes en lien avec l'accueil de leur enfant.

Pour rappel, nous proposons aussi aux assistantes maternelles et aux enfants qu'elles accueillent, des temps d'éveil tous les matins (hors vacances scolaires) sur le local du RPE de Villefranche de Lauragais et l'ALSH, et sur les communes de Villenouvelle, Gardouch, Vallègue et Mauremont. Nous vous envoyons un programme de ces matinées d'accueil tous les mois.

### Nos coordonnées :

Julie FONS, responsable du RPE secteur centre : 06 71 53 33 22

Juliette ALLIOT, animatrice sur les RPE des secteurs nord, centre et sud : 06 31 26 38 07

Mail : [rpe.centre@terres-du-lauragais.fr](mailto:rpe.centre@terres-du-lauragais.fr)

Nous restons disponibles pour toutes questions ou demandes de renseignement supplémentaires.



## Le comité des fêtes



**MONTESQUIEU LAURAGAIS**

**Fête de la Saint Jacques**  
sous les couleurs du Brésil !

**VENDREDI 19 JUILLET**

**19:00** Ouverture des festivités

**21:00** Soirée "karaoké"  
Karaoké pour les enfants, adultes, démonstration de Salsa !

**SAMEDI 20 JUILLET**

**11:00** Concours de pétanque  
en triplettes, inscriptions à la buvette

**19:00** Soirée grillades  
Soirée musicale avec "Sentinelle"  
Orchestre varié Pop Rock

**DIMANCHE 21 JUILLET**

**9:30** Messe **11:00** Cérémonie du monument aux morts

**13:00** Repas/spectacle : "jambons à la broche"  
\*sur inscription\*  
Spectacle Brésilien "Fantasia"  
Avec Eva et sa troupe, et la Batucada "Tout'Eclatch"

**16:00** Défilé déguisé dans le village

**Fête de la Saint Jacques**  
**19 20 21 Juillet 2024**

## Briqu'A Bras



Cette année encore, le cassoulet concert du Briqu'à brass a été couronné de succès, nous sommes toujours prêts à vous régaler les oreilles et les papilles. Encore une fois, les danseurs ont fait chauffer la piste.

En juin la "guinguette sous le marronnier" vous a permis de travailler Madison, Salsa et Rock'n roll entre deux éclaircies...



Et nous vous attendons nombreux au bord du Canal pour le "Déjeuner sur l'herbe" les 14 et 15 septembre, le WE sera ponctué de concerts et agrémenté de la présence d'artistes locaux.

Nous vous attendons de pied ferme à l'écluse de Négra pour une mise en valeur en valeur de ce site exceptionnel !

## Gymnastique Montesquirienne



### Les 20 ans de la gymnastique montesquirienne

Encore une belle année gymnique qui s'achève dans la joie de fêter les 20 ans de la gym avec notre Brigitte nationale.

Nous avons fêté l'évènement autour d'un repas de partage, selon la tradition de l'auberge espagnole.

Un grand merci aux adhérents, toujours présents au rdv avec leurs délicieux petits plats et leur bonne humeur.

On a bien mangé, bien bu, bien rit et on compte sur Brigitte lundi pour nous faire éliminer les calories !



Un grand merci à Catherine, qui a réalisé, avec tout son talent et son inspiration, le magnifique et délicieux gâteau « des 20 ans », qui nous a permis de clôturer cette soirée en beauté et en émotions.



Un grand merci à Brigitte, qui nous dispense ses supers cours de gym, dans la même jovialité depuis 20 ans.

Tout le monde s'est régalé et est reparti avec le sourire.

Les enfants ont eu droit eux aussi à leur fête de fin d'année !



Nous vous disons à l'année prochaine pour recommencer et surtout n'oubliez pas, le sport c'est la clé alors venez nous rejoindre nombreux pour le pratiquer dans une ambiance chaleureuse et décontractée.

Le bureau : Sophie, Bernard, Sarah et notre prof préférée : Brigitte.

## Les Amis du Thé Dansant

Les membres de l'association " Les Amis du Thé Dansant " sont heureux d'avoir retrouvé avec succès leurs fidèles danseurs pour cette première phase de leurs manifestations dominicales (du mois de janvier au mois d'avril 2024).Convivialité, bonne humeur et goûters " fait maison "ont su créer une ambiance "très sympa" et un plaisir partagé, pour danser Passos, Tangos, Valses et Madison.

En vous souhaitant de bonnes vacances d'été, nous vous informons des dates à venir et à ne rater, sous aucun prétexte...

Dimanche 20 octobre : Orchestre Bernard Gache

Dimanche 17 novembre : Orchestre Madison

Mardi 31 décembre pour le réveillon de la Saint Sylvestre avec l'orchestre Benoît Renaille.





## Association de Danse SD SWING



L'année de danse 2023-2024 se termine pour notre association fin juin, avec une soirée auberge espagnole, pour se dire « au revoir » et qui sait, « à la rentrée prochaine » !

Le bilan de cette saison est bon, une soixantaine d'élèves sont venus à nos divers cours de rock & roll, salsa et lindy hop, nouveaux ou anciens élèves confondus. Et les résultats font plaisir à voir sur les pistes de danse !

Les soirées dansantes des 17 février et 23 mars ont permis aux élèves débutants de mettre en pratique les cours commencés en septembre. Et le 1<sup>er</sup> juin, l'orchestre MEMPHIS T a animé cette dernière soirée par des rythmes rock & roll qui ont énergisé les participants.

SD SWING a aussi eu le plaisir de participer à une soirée à Baziège le 27 avril, animée par deux Big bands de l'Union et Baziège, et durant cette battle swing, nous étions invités avec nos danseurs à occuper la piste pour le plus grand plaisir des spectateurs !

Nous nous sommes retrouvés également avec nos élèves et amis danseurs le 18 mai à la Pizzeria Casa Bella à Baziège, comme l'an dernier, lors d'un moment convivial composé de pizzas, de danse et d'amitié.

Nous vous souhaitons à toutes et tous de belles vacances d'été, et vous donnons rendez-vous lors de la saison prochaine. Nous vous rappelons également nos rendez-vous de la rentrée : soirées dansantes **les 12 octobre et 30 novembre** (la soirée prévue le 23/11 ayant été reportée au 30 au profit d'une autre association de la commune).

N'hésitez pas à nous contacter : site [sdswing.org](http://sdswing.org) – président : Serge 06 86 73 67 23 / secrétaire : Magali : 06 52 60 19 87 – [denoy.magali@sfr.fr](mailto:denoy.magali@sfr.fr) ou [denoy.serge@neuf.fr](mailto:denoy.serge@neuf.fr)



## Ensemble William Maurer

L'ensemble William Maurer a été créé en octobre 2023 par deux Montesquiériens, Romain Dansac, président de l'association, et William Maurer, le compositeur et écrivain qui a donné son nom à l'ensemble. Celui-ci se donne pour ambition de faire découvrir au public des œuvres musicales, théâtrales ou musico- théâtrales peu connues ou même inconnues, qu'il s'agisse d'œuvres extraites du répertoire ou de créations originales. Il se compose donc de deux pôles : le musical et le théâtral. Notre pôle musical est composé de musiciens et choristes issus en grande partie du Conservatoire à Rayonnement Régional de Toulouse. A l'occasion de son inauguration le 27 janvier 2024 dans l'église Saint Jacques Le Majeur de Montesquieu-Lauragais, notre association a organisé son "premier voyage musical" où une cinquantaine de personnes étaient venues écouter notre concert avec au programme des pièces de Vivaldi, de Bach et des œuvres de notre compositeur et directeur artistique. Le 27 avril 2024, nous avons exporté notre musique à Toulouse, notamment à l'église Saint-Pierre des Chartreux. Pour ce second concert, dont la thématique était "Les Temps Contraires", nous avons voulu explorer les époques les plus éloignées avec des œuvres sacrées de William Maurer, s'inspirant des esthétiques les plus variées et allant du chant grégorien aux ondes Martenot. Notre pôle théâtral est en cours d'élaboration ; il a pour projet de créer un conte théâtral comique pour jeune public écrit par William Maurer et intitulé « Le monde de Gigi » qui sera publié à Paris durant l'année et dont la création est prévue au début de l'année 2025. Notre prochain événement sera musico-théâtral avec la création du spectacle "Zone de turbulences" où un duo loufoque pour voix et clavecin vous fera rire sur des chansons originales écrites et composées par ses membres, William Maurer et Laetitia Boyault. Le spectacle aura lieu en septembre 2024. Nous vous invitons à nous suivre sur les réseaux sociaux : Ensemble William Maurer sur Facebook et Ewmaurer sur Instagram



## Association des parents d'élèves



Contact : [ape.mtq@gmail.com](mailto:ape.mtq@gmail.com)

Pour ce 1er trimestre 2024, l'APE a réalisé une tombola pour aider au financement de la classe verte qui a eu lieu du 4 au 7 juin à Mont-Roc dans le Tarn. Ce projet concernait les CE et CM.

L'APE a mis à contribution les professionnels présents dans le village. Merci à tous pour leur aide précieuse à la réalisation de ce projet. Nous avons pu ainsi confectionner 10 lots et notamment : PS5, Monsieur Cuisine, bons massage, jambon, bons gâteaux.  
Le tirage au sort a eu lieu le 31 mars à la halle, accompagné d'un apéro offert à l'ensemble des personnes présentes.

La 4ème édition de la journée sportive s'est déroulée le 02 juin sur le stade de foot. 8 équipes constituées de parents et enfants se sont ainsi confrontées dans la bonne humeur en participant à diverses épreuves tout au long de la matinée : Relai, Course en sac, course brouette, Hand, Frisbee, rugby, parcours les yeux bandés. Après un apéritif bien mérité et une auberge espagnole, nous avons continué l'après-midi avec un épervier géant et un ventriglisse qui a eu un franc succès même si la météo n'était pas exactement au rendez-vous. La journée s'est terminée par un goûter.



L'année s'est terminée avec la kermesse le 28 juin en collaboration avec l'école et l'ALAE.

## Association Tennis & Ping-Pong



Cette année, l'Association des Tennismen et Pongistes de Montesquieu a organisé quelques après-midi ping-pong pour le plaisir des enfants et des adultes !

Merci à tous d'être venus vous amuser avec nous !

Vous souhaitez être informés des prochains événements ping-pong et tennis :

Contactez-nous [atpmonesquieu@gmail.com](mailto:atpmonesquieu@gmail.com)



Nous vous rappelons que pour les accès au terrain de tennis, il faut vous rapprocher de la mairie pour le paiement de la cotisation avec un tarif unique à 20 € pour l'année civile.

## Professionnels du village



**Aménagement intérieur (conseil,**

**conception, solutions home staging, événements)**

- Monobulle - Juliette Lenaerts - 06.20.73.47.34

[www.monobulle.com](http://www.monobulle.com)

**Nouveau Avoservices31 - multiservices**

**(carrelages, petite plomberie, peinture, petite électricité...), réparations et étanchéité toiture**

**sauf gros œuvre** – Johan Jouret - 06 03 71 52 28 –

avoservices31@hotmail.com

**Coiffure à domicile** - Geneviève Saffon - 05.61.81.55.09

**Courtier en prêts immobiliers et assurances et crédits - rachats de crédits –**

Freddy Bobichon - 06.24.30.55.55 –

[fbconseils31@gmail.com](mailto:fbconseils31@gmail.com)



**Cap Bonbon** - vente de bonbons sans allergène, sans gluten, sans sucre... -

06.37.09.99.18 - [capbonbon31@gmail.com](mailto:capbonbon31@gmail.com)

**Cuisine et viennoiseries à emporter sur commande - société "Chez moi" -**

Lionel SEGUI - 07.89.09.10.69

[chezmoi31450@gmail.fr](mailto:chezmoi31450@gmail.fr)



**Paysagiste, entretien de jardin** - Yoann Pradel -

06.73.48.63.27 -

[yoann.pradel@hotmail.fr](mailto:yoann.pradel@hotmail.fr)

**Entretien espaces verts** - Florian Saffon : 05.61.81.55.09

ou 06.78.01.78.53



**Entretien et création d'espaces verts**

**élagage et abattage** - société BUC

Paysages Alexandre Buc - 06.78.45.93.76 -

[buc.paysages@orange.fr](mailto:buc.paysages@orange.fr)



**Façadier (neuf, rénovation, isolation extérieure)** -société

Pisco Façade - Marcio Marques de

Macedo - 06.28.54.04.09 - [piscofacades@gmail.com](mailto:piscofacades@gmail.com)



**Immobilier - conseiller SAFTI** -

06.16.18.05.97 -

[franck.catala@safti.fr](mailto:franck.catala@safti.fr)



**Les Gourmand'Isa – Isabelle SAFFON –**

06.66.98.80.17 – Facebook : Les

gourmand'Isa – Instagram : isabellesaffon



**Maison Profiteroles**

[www.maisonprofiteroles.fr](http://www.maisonprofiteroles.fr)

06 18 93 87 06 – [contact@maisonprofiteroles.fr](mailto:contact@maisonprofiteroles.fr)

**Maison d'hôtes « Le Fleurat »** - 06.40.51.37.49 -

[c.nathalie66@hotmail.fr](mailto:c.nathalie66@hotmail.fr)



**Maison d'hôtes «la bastide de**

**Négra»** - 06.67.84.69.84 -

[labastidenegro.fr](http://labastidenegro.fr) - [la.bastide.de.negra@gmail.com](mailto:la.bastide.de.negra@gmail.com)

**Mise en page, montage, numérisation, création d'affichettes, de dépliants, d'ouvrages** – société

Art'Air-édition - Pascale et Marc Balty - 06.06.60.09.88

- [contact@artair.fr](mailto:contact@artair.fr)



**Nouvelle MASSELIA EI - Massages à**

**domicile Californien, Abhyanga, foot Thai,**

**drainage lymphatique et autres** – Amélia

Deseille – 06.49.87.21.60

**Naturopathe** – Myriem Catala – 06.10.53.13.69

[myriem.catala@orange.fr](mailto:myriem.catala@orange.fr)

[www.catalasantenaturopathie.fr](http://www.catalasantenaturopathie.fr)

**Sophrologue, Conseillère en Fleurs de Bach** – Christine

Bénazet – 06.84.66.27.87 – [www.christine-benazet.fr](http://www.christine-benazet.fr)

**Énergéticienne et formatrice Reiki** – Marie Reignaud –

06.28.95.85.84 – [mcr32@laposte.net](mailto:mcr32@laposte.net)

**Taxi** - Philippe Bettinger - 06.19.55.29.97

**Terrassement, assainissement** – société JBF

Jean-Bernard Filippetto - 06.60.28.36.52



Atelier publicitaire Chatenié Marquage

et décors tout support –

Thomas Chatenié [www.chatenie.com](http://www.chatenie.com) - 06.50.81.03.02

**Assistantes maternelles en exercice sur la commune**

**Christine Bénazet** : 06.84.66.27.87

**Marie-José Lescure** : 05.34.66.42.31

**Véronique Ferrer** : 06.24.90.10.41

**Sylvie Filippetto** : 06.12.39.43.91

**Blandine Merlaud** : 05.34.66.19.78 ou

06.89.71.50.95

**Aude Molon-Prim** : 06.66.56.36.86 -

[aude\\_prim@msn.com](mailto:aude_prim@msn.com)

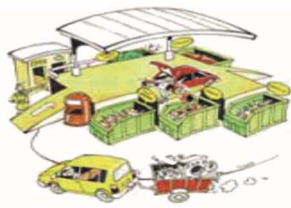


**Professionnels de Montesquieu-Lauragais, faites-vous connaître auprès des Montesquiens.**

**Contactez la mairie pour paraître dans notre rubrique**

## Déchetteries de Villefranche de Lauragais et de Montgeard

Ouvertes les mardis, mercredis, vendredis et samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h. Les pneumatiques VL sont admis.



## Nuisances sonores

Les travaux de jardinage et de bricolage à l'aide d'outils susceptibles de causer une gêne au voisinage (tondeuses à gazon, perceuses, ...) ne pourront être effectués que :



- de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 en semaine,
- de 9h à 12h et de 15h à 19h les samedis,
- de 10h à 12h et de 16h à 18h les dimanches et jours fériés.

## Boîtes à lettres

Afin de faciliter la distribution du courrier par la Poste, ainsi que l'acheminement de vos colis, nous vous demandons de bien vouloir inscrire vos noms sur vos boîtes à lettres.



## Feux de végétaux : rappel de l'interdiction de brûlage

Le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit en toute période et en tout point du territoire (article 84 du code sanitaire départemental).



Au-delà des troubles de voisinage générés par les odeurs, les fumées et le risque d'incendie, le brûlage des végétaux à l'air libre a un impact certain sur la santé et contribue de façon significative à la dégradation de la qualité de l'air pouvant même être à l'origine de pics de pollution.

**Le manquement à ces dispositions expose le contrevenant à une amende de 3<sup>ème</sup> classe pouvant s'élever à 450 €.**

**Les officiers de police judiciaire peuvent réaliser ce constat.**

## Bienvenue aux nouveaux arrivants



Nous invitons les nouveaux arrivants à venir se présenter au secrétariat de mairie, le meilleur accueil vous y est réservé. Des informations diverses vous seront communiquées.

Nous vous en remercions.





## Mairie et agence postale communale

**Secrétariat** : Tél : 05.61.81.63.45 - E-mail : [contact@mairie-montesquieu-lauragais.fr](mailto:contact@mairie-montesquieu-lauragais.fr)

**Site internet** : [www.mairie-montesquieu-lauragais.fr](http://www.mairie-montesquieu-lauragais.fr)

**Horaires d'ouverture au public** :



	Matin	Après-midi
Lundi	8h30 – 12h30	13h30 - 17h00
Mardi		13h30 - 19h00
Mercredi	8h30 - 12h30	
Jeudi	8h30 - 12h30	13h30 - 17h00
Vendredi		13h30 - 17h00

**Permanence de Monsieur le maire** : sur rendez-vous

**Permanence urbanisme** : sur rendez-vous

**Services Médicaments pour les personnes isolées** : Contactez les agents municipaux : Frédéric Frette, Guillaume Marquié au 06.89.27.81.49 de 8h à 12h et de 14h à 16h (de 7h à 14h en juillet et août)

**Objets trouvés** : adressez-vous au secrétariat de mairie

### Groupe scolaire



**École** : 05.61.81.63.38

**Cantine scolaire** : 05.61.27.25.91

**Accueil de loisirs associé à l'école**

**(ALAE)** : 06.78.00.87.30

### Bibliothèque

Elle est ouverte tous les mercredis de 16h30 à 18h30, tous les vendredis de 16h30 à 18h30.

**Été 2024 : ouverture tous les vendredis de Juillet de 16h30 à 18h30 et fermeture en août**

### M. l'abbé Daniel Saphy

Presbytère - 19 place Gambetta - 31  
290 Villefranche de Lauragais - Tél :  
05.61.81.62.18

### 39 66 allo docteur



**3966** est le numéro pour contacter un médecin de garde la nuit, le week-end et les jours fériés, partout en Midi-Pyrénées.



Le défibrillateur est situé sur la façade  
de la mairie